

1

Justificatif d'identité

Pour souscrire, nous avons besoin d'une pièce d'identité en cours de validité.

Vous pouvez nous transmettre au choix :



Carte nationale d'identité



Passport



Titre de séjour



Permis de conduire français

Nationalité française	Ressortissant de l'Union Européenne	Nationalité étrangère (Hors UE)
Le recto/verso de votre Carte Nationale d'Identité en cours de validité		
OU		
Les 2 pages intérieures de votre passeport en cours de validité où figurent votre Nom et Prénom, ainsi que votre signature		
OU		
Le recto/verso de votre permis de conduire français en cours de validité (uniquement s'il s'agit d'un permis de conduire français mis en circulation depuis le 16 septembre 2013).	Le recto/verso de votre titre de séjour français en cours de validité.	Le recto/verso de votre titre de séjour (carte de séjour française, carte de résident) en cours de validité.

✗ Les justificatifs suivants ne sont pas valides :

- Les documents d'identité avec une date de validité expirée¹,
- Les titres de séjour émis par d'autres pays que la France,
- Les permis de conduire Français mis en circulation avant le 16 septembre 2013,
- Les permis de conduire étrangers.

2

Justificatif de domicile

Pour souscrire, nous avons besoin de votre adresse personnelle afin de vous transmettre votre carte bancaire à l'ouverture de votre compte.

- ✓ Une facture ou attestation du fournisseur internet de moins de 3 mois,
- ✓ Une facture ou attestation de gaz, d'eau ou d'électricité de moins de 3 mois,
- ✓ Dernier avis d'imposition,
- ✓ Une facture ou attestation du téléphone fixe de moins de 3 mois,
- ✓ La dernière quittance de loyer délivrée par un professionnel type agence immobilière ou HLM.

✗ Les justificatifs suivants ne sont pas valides :

- L'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu,
- Les factures de téléphone mobile,
- L'avis d'imposition à la taxe foncière,
- Les quittances de loyer manuscrites délivrées par un particulier,
- Les contrats ou attestations d'assurance habitation ou auto,
- L'attestation d'hébergement.

3

Justificatif d'activité professionnelle

Pour souscrire, nous avons besoin de la "fiche d'identité" comportant les informations professionnelles de votre auto-entreprise.

Vos données professionnelles sont-elles accessibles auprès des instances publiques ?

Si oui, les informations seront récupérées automatiquement.

Si non, vous devrez nous transmettre un justificatif, disponible sur le site <https://avis-situation-sirene.insee.fr>

- ✓ Avis de situation au répertoire SIRENE
- ✓ Certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements

✗ Les justificatifs suivant ne sont pas valides :

- Les justificatifs qui datent de plus de 3 mois.
- Le KBIS et le RSAC (Registre spécial des agents commerciaux)
- Le registre au répertoire des métiers



¹ Votre carte d'identité reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions suivantes : vous étiez majeur au moment de sa délivrance et votre carte était encore valide le 1^{er} janvier 2014.

² Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Wallis et Futuna, Polynésie française, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises.